

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 074-217400795-20260320-2026\_004\_DEL-DE

**Séance du vendredi 20 mars 2026**, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h03, en mairie, sous la présidence de M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice, doyen d'âge, pour la délibération n°2026-003 puis sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire, à compter de la délibération n°2026-004.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents (15) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie

Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Mme CORBINEAU Elodie a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION  
N°2026-004**

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nombre d'adjoints.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le maire propose au conseil de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Les Clefs étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE à quatre le nombre des adjoints au maire ;

AUTORISE M. Sébastien BRIAND à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance  
Elodie CORBINEAU